

ADC – AUTO-ÉCOLE DU CENTRE

PROGRAMME DE FORMATION

PERMIS CE

Préparation aux épreuves théorique et
pratique de la catégorie CE



Organisme	ADC Auto-École du Centre - Centre de formations
Adresse	80 rue Schoelcher, 97232 Le Lamentin
Autre site	Habitation Carrère, 97232 Le Lamentin
Téléphone	0596 513 493
Courriel	adc-auto-ecole@wanadoo.fr
Site internet	https://www.autoecole-martinique.fr/
Responsable pédagogique	M. Eddy VILLET

Informations essentielles

Intitulé	Formation à la conduite des ensembles de véhicules lourds - Permis CE
Public visé	Toute personne souhaitant conduire un ensemble de véhicules de transport de marchandises relevant de la catégorie CE.
Prérequis	• Être titulaire du permis C en cours de validité. • Satisfaire aux conditions d'âge applicables à la catégorie CE. • Être reconnu apte à la conduite des véhicules lourds lors du contrôle médical réglementaire. • Ne pas faire l'objet d'une suspension ou d'une interdiction de solliciter un permis.

Durée	160 heures au total, selon le programme source. L'organisation détaillée est communiquée dans le calendrier de formation.
Rythme et horaires	Cours théoriques : sur application ENPC Cours de plateau : lundi, mardi, jeudi de 14h00 à 18h00 Cours pratiques : à déterminer avec le formateur
Lieux	80 rue Schoelcher et/ou Habitation Carrère, 97232 Le Lamentin. Plateau technique et voies ouvertes à la circulation adaptées aux objectifs pédagogiques.
Délai d'accès	A la demande
Tarif	Prix HT : 1980,00 € Prix TTC : 2148,30 €
Financement	Employeur, CPF, OPCO, France Travail, Région, paiement individuel
Modalité	Formation présentielle alternant enseignements théoriques, exercices sur plateau, vérifications de sécurité, attelage/dételage et conduite sur ensemble de véhicules école de catégorie CE.
Épreuves réglementaires	Préparation à l'épreuve théorique générale lorsque celle-ci est requise, aux interrogations et vérifications, à l'épreuve hors circulation et à l'épreuve en circulation du permis CE.

Objectifs de la formation

Objectif général	Être capable de conduire en sécurité un ensemble de véhicules de transport de marchandises relevant de la catégorie CE.
Objectifs opérationnels	• Maîtriser le maniement de l'ensemble dans un trafic faible ou nul. • Effectuer les vérifications courantes de sécurité et les exercices de maniabilité. • Réaliser les opérations d'attelage et de dételage en sécurité. • Adapter la conduite au gabarit de l'ensemble et aux conditions de circulation. • Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers. • Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.
Reconnaissance visée	Permis de conduire de la catégorie CE, délivré par l'autorité administrative après réussite aux épreuves réglementaires.
Véhicules accessibles	Véhicules relevant de la catégorie C auxquels est attelée une remorque ou une semi-remorque dont le PTAC excède 750 kg.

Programme pédagogique

Organisation du parcours	Le parcours de 160 heures alterne apports théoriques, exercices hors circulation sur plateau et conduite en circulation, conformément aux compétences présentées dans le programme source.
---------------------------------	--

1. Réglementation et maîtrise de l'ensemble	• Dispositions légales en matière de sécurité routière : conducteur, route et réglementation générale. • Principaux organes, commandes et tableau de bord. • Installation, contrôles visuels, démarrage et arrêt. • Utilisation de la boîte de vitesses, marche avant et marche arrière. • Chaîne cinématique et principes de fonctionnement.
2. Vérifications, attelage et maniabilité	• Réglementation du transport routier de marchandises et documents spécifiques. • Équipements et organes essentiels de l'ensemble. • Gestes, postures et attitudes élémentaires de sécurité. • Compatibilité du véhicule tracteur et de la remorque. • Attelage, dételage, marche arrière, stationnement en créneau et mise à quai. • Préparation à l'épreuve hors circulation.
3. Circulation et partage de la route	• Recherche des indices utiles et de la signalisation spécifique. • Positionnement, intersections, ronds-points et carrefours à sens giratoire. • Distances de sécurité, croisements, dépassements et virages. • Insertion, voies rapides, circulation dense et conduite en déclivité. • Adhérence ou visibilité réduite, tunnels, ponts et autres ouvrages routiers.
4. Conduite autonome, sûre et économique	• Suivi autonome d'un itinéraire et préparation d'un trajet longue distance. • Facteurs de risque propres à la conduite des véhicules lourds et des ensembles. • Comportements en cas d'accident : protéger, alerter et secourir. • Aides à la conduite, entretien, dépannage et situations d'urgence. • Éco-conduite et préparation à l'épreuve pratique en circulation.

Organisation de la formation

Méthodes pédagogiques	• Apports théoriques, explications et démonstrations. • Exercices guidés sur plateau et mises en situation réelles de conduite. • Observation, questionnement, autoévaluation et analyse des pratiques. • Préparation progressive aux épreuves réglementaires.
Moyens pédagogiques	• Salles équipées d'ordinateurs et de vidéoprojecteurs. • Supports réglementaires et outils de préparation aux interrogations. • Ensemble de véhicules école de catégorie CE et équipements réglementaires. • Plateau technique adapté aux manœuvres, attelages, dételages et vérifications.
Encadrement	Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires des qualifications et autorisations d'enseigner la catégorie CE requises.
Accessibilité	Les besoins spécifiques sont recueillis dès le premier contact. Les adaptations possibles sont étudiées avec le candidat et le référent handicap, sous réserve de la compatibilité avec les exigences réglementaires et médicales.
Contact handicap	Madame Gilberte JEAN - Tél. 06 96 20 56 28 - gilbertejean29@gmail.com

Évaluation et validation

Évaluation fin de parcours	Bilan des compétences acquises, exercices de synthèse et préparation aux vérifications, interrogations et épreuves pratiques. Trace : bilan final et décision pédagogique de présentation.
Certification visée	Épreuves hors circulation et en circulation organisées par l'administration. Le résultat officiel est délivré par l'autorité compétente.
Présentation aux examens	La présentation est proposée lorsque les compétences sont jugées suffisantes, sous réserve des conditions administratives, médicales et réglementaires applicables.

Résultats - Réclamations

Indicateurs de résultats	Taux de réussite : 95 % Taux de satisfaction : 95 %
Données à publier	Taux de réussite : nombre de candidats admis rapporté au nombre de candidats présentés. Taux de satisfaction : Le pourcentage de satisfaction globale de la formation est calculé à partir de la moyenne des notes attribuées par les répondants sur une échelle de 1 à 5
Réclamations	Téléphone : 0596 513 493 Courriel : adc-auto-ecole@wanadoo.fr L'établissement accuse réception, analyse la demande, répond et conserve une trace des actions correctives.